

ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Priorités en matière de surveillance Situation financière des IP

Christina Ruggli-Wüest, Dr en droit

Directrice de l'autorité de surveillance LPP et
de la Surveillance des fondations du Canton
de Bâle-Ville

Présidente de la Conférence des autorités cantonales
de surveillance LPP et des fondations



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

- «L'être et le paraître»
- Situation financière des institutions de prévoyance
- Directive concernant les mesures destinées à résorber les découverts
- Attentes des autorités de surveillance à l'égard des institutions de prévoyance et des employeurs
- Nouvelles dispositions concernant les placements à partir de 2009
- Perspectives sur l'année 2009 du point de vue des autorités de surveillance



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Gros titres sur le sujet

- Climat peu clément pour les caisses de pensions: des formes de placement alternatives comme solution?
- Taux de couverture totalement insuffisant: 49% de caisses de pensions en situation de découvert
- 2^e pilier: chaque semaine, 1 milliard envolé
- 2^e pilier: meilleur que l'on pense
- La Bourse a assaini les caisses de pensions
- Des trous dans les caisses de pensions: une bombe à retardement pour les bilans

ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Situation financière des IP (I)

«Faire des prévisions est difficile, surtout pour l'avenir»

Etat au 31.12.2007: 5 (+1) IP LPP, 2 IP surobl.
= 3,7 % total IP LPP, 0,8 % total IP surobl.

Etat au 31.12.2008: ?

Causes: «dépréciations normales», aucun engagement direct dans des placements «suspects»

Des accusations?



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Situation financière des IP (IIa)

Etat au 31.12.2003: 20 (+1) IP LPP, 6 IP surobl.

= 10,8 % total IP LPP, 3,7 % total IP surobl.

Etat au 31.12.2004: 25 (+1) IP-LPP, 10 IP surobl.

= 14,2 % total LPP IP, 6,5 % total IP surobl.

Etat au 31.12.2005: 3 (+1) IP-LPP, 3 IP surobl.

= 2,2 % total IP LPP, 2,1 % total IP surobl.

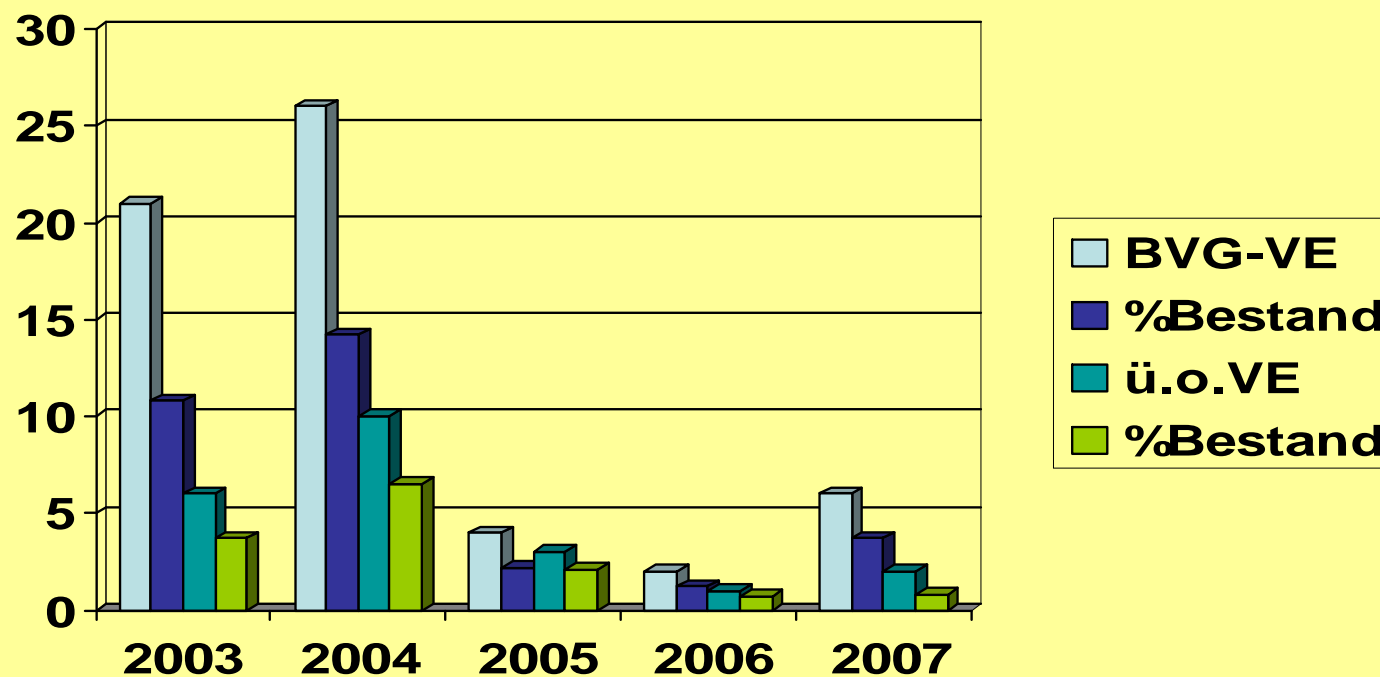
Etat au 31.12.2006: 1 (+1) IP LPP, 1 IP surobl.

= 1,2 % total IP LPP, 0,7% total IP surobl.



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Situation financière des IP (IIb)



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Situation financière des IP (III)

Qu'est-ce qui a changé par rapport à 2001?

- Base claire pour le calcul du taux de couverture
- Evaluation actuarielle constamment mise à jour
- Constitution réglementaire de réserves de fluctuation de valeur et de réserves actuarielles
- Processus de placement plus systématique / règlement en matière de placement
- Surveillance systématique des placements



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Situation financière des IP (IV)

Attentes des autorités de surveillance:

- Procédure conformes aux directives
- Annonce du taux de couverture/d'un découvert le plus tôt possible, au plus tard le 30 juin 2009
- Aucune prolongation de délai pour les IP en situation de découvert
- Proposition de mesures d'assainissement > attention aux placements incertains dans des sociétés anonymes!
- Respect du concept d'information / du devoir d'annonce
- Prise en compte de l'axe temporel / de l'horizon d'assainissement
- Attention: aux droits acquis / interdiction de rétroactivité



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Nouvelles dispositions concernant les placements à compter du 1^{er} janvier 2009

Changements essentiels:

- Renforcement de la responsabilité de l'organe suprême
- Simplification du catalogue
- Prise en compte des phénomènes survenus jusqu'ici sur le marché financier

Conséquences pour les IP: examen des règlements en matière de placement, évent. adaptations nécessaires (catalogue/marges de fluctuation)

Délai de transition: jusqu'au 31 décembre 2010 ou au 1^{er} janvier 2011



ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

L'année 2009 du point de vue des autorités de surveillance

- Conclusion des travaux de mise en œuvre de la 1^{re} révision de la LPP (exiger les règlements non existant, notamment pour la liquidation partielle)
- Mise en œuvre de «nouvelles» obligations d'enregistrement (conseil de fondation/organe de révision agréé ASR)
- Mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de placement



Surveillance de la situation financière des IP

Aufsichtsbehörde BVG und Stiftungsaufsicht Basel-Stadt

ASIP – lancement de l'année de prévoyance 2009

Merci de votre attention et beaucoup de succès en
cette nouvelle année de prévoyance!

